



Cheque de caution location bateau

Par **sectro**, le **19/08/2009** à **15:07**

Bonjour, nous avons loué un petit bateau sans permis en méditerranée. ce jour là il y avait beaucoup de vent et la mer était très agitée. environs 1h après la location (nous avons loué 4h) le moteur du bateau s'arrête sans raison particulière nous faisant dériver a grande vitesse sur des digues, nous avons heurté ces dernière très violemment , nous avons été blaisé avec ma compagne et le bateau a coulé. suite a cette accident le loueur nous a demandé nos coordonnées d'assurance , nous lui avons donné , mais par contre dans un sentiment d'injustice car cet accident est survenu sur une défaillance de son bateau qui a faillit nous couter la vie nous avons fais opposition au chèque de caution de 250 euro étant donné qu'il va être entièrement remboursé par l'assurance. le loueur menace de porter plainte .rnrn a t'il le droit d'encaisser le chèque de caution? merci beaucoup